



PRÉFECTURE MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD

Conseil maritime de façade – Mardi 24 janvier 2012

Éléments de langage du VAE Bruno Nielly,

Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

Merci, monsieur le préfet.

Mesdames et messieurs, permettez-moi, à mon tour, de vous dire combien je ressens la solennité de cet instant où, grâce à votre présence et sous notre présidence conjointe, s'installe le conseil maritime de façade Manche Est-mer du Nord.

Permettez à l'homme de mer que je suis de se réjouir de voir réunis tant de métiers, tant de responsabilités, tant d'engagements différents pour travailler ensemble sur la préoccupation partagée de protection et de développement de ce patrimoine commun qu'est le milieu marin.

Si l'on s'arrête à la froideur des textes réglementaires, le conseil maritime de façade est une instance à caractère consultatif. Certes. Mais je suis, pour ma part, convaincu des vertus infuses et fécondes de cette – entre guillemets – « assemblée de la mer », telle qu'elle a été suggérée par les rédacteurs du rapport Poséidon en 2006, reprise dans la Stratégie nationale pour la mer et les océans – le Livre Bleu en 2009 –, définie dans la loi de 2010 relative à la modernisation de l'agriculture et de la pêche et, finalement, formalisée par notre arrêté commun du 21 novembre dernier.

Seul le prononcé fait foi

Ces vertus de dialogue, d'échanges et de concertations sauront, je n'en doute pas, nous guider ensemble vers nos objectifs, à commencer par ceux liés à la rédaction du document stratégique de façade et à la mise en œuvre de la directive cadre sur la stratégie pour le milieu marin, exercices visant à tracer des perspectives sur le long terme qui ne manqueront pas de donner lieu à une réévaluation régulière par notre conseil.

Les membres de ce conseil sont en nombre limité mais il me semble évident qu'une de leurs vocations – une de nos vocations – est d'être porteurs du dialogue et de la concertation vers l'ensemble des acteurs de la mer et du littoral, particulièrement ceux qui ne peuvent être directement représentés ici. Les commissions spécialisées coordonnées par la commission permanente et les groupes de travail joueront, bien sûr, un rôle essentiel dans la diffusion de cette concertation.

Enfin, il me paraît intéressant de souligner que le conseil maritime de façade est une sorte de miroir du conseil national pour la mer et les littoraux. Ainsi, il ne doit pas y avoir quatre conseils de façades et un conseil national qui s'ignorent mais bien une action globale, concertée et coordonnée s'il le faut, pour pouvoir vraiment perpétuer l'esprit du Grenelle de la mer.

Je voudrais clore en remerciant tous ceux qui ont œuvré pour que puisse s'installer aujourd'hui notre conseil. Les tâches les plus ingrates sont toujours réalisées dans l'ombre mais elles n'en sont pas moins efficaces. Ceci s'adresse en particulier au secrétariat du conseil représenté ici par le directeur interrégional de la mer à qui je cède maintenant bien volontiers la parole.

Seul le prononcé fait foi